

unanime. D'une part, il semble qu'elle dépende (en ce qui concerne les produits bruts) davantage des négociations multilatérales (GATT) que d'Europe 1992 et que, dans ce cadre, il est fort probable que la CE pourra difficilement être plus protectionniste que présentement. D'autre part, il semble que sous la pression des groupes écologiques, la réglementation, les standards et les normes pourront être plus contraignants que présentement, mais alors ils le seront autant pour les producteurs européens que pour les producteurs étrangers. Pour les producteurs canadiens, il semble qu'en ce qui concerne les exportations d'animaux de race et de matériel génétique (embryons, semence), les contraintes ne seront pas plus fortes que présentement. Par ailleurs, les exportations de viande risquent d'être soumises à une réglementation plus sévère en ce qui a trait aux normes de construction des abattoirs, ce qui pourrait se traduire par la nécessité d'investissements importants. En ce qui concerne les normes d'inspection des abats, elles pourront varier en fonction de l'évolution de la santé du cheptel dans le pays exportateur. Enfin, en ce qui a trait aux normes sur la santé des plantes, elles devront être appliquées par le pays exportateur à la satisfaction de la CE, et celui-ci sera financièrement responsable de la propagation d'une maladie à partir de ses exportations.

De façon générale, il faut dire, en ce qui concerne les normes et réglementations, que dans le processus d'harmonisation elles risquent d'être un peu plus contraignantes que présentement. Aussi, il est fort possible qu'elles soient adoptées comme normes internationales. Par conséquent, il y a sans doute beaucoup d'intérêts pour l'industrie canadienne à suivre ce qui se passe de ce côté et à adopter ces nouvelles normes le plus rapidement possible.

Plus protectionniste? Moins protectionniste? Une chose est certaine, Europe 1992 devrait rendre le marché de la CE beaucoup plus attrayant pour les entreprises canadiennes. La levée des frontières intérieures, la concentration et la modernisation de la distribution, une plus grande standardisation des habitudes de consommation, tout cela permet d'espérer que l'on puisse atteindre tous les segments intéressants de ce marché. De plus, le mouvement important de concentration au niveau de la production qui est déjà amorcé et qui se poursuivra, présente des occasions d'investissement et de participation aux entreprises canadiennes de l'agro-alimentaire.

Par ailleurs, la plus grande efficacité des entreprises européennes risque d'en faire des concurrents plus dynamiques tant sur le marché national que sur les marchés tiers du Canada.

Bien que n'ayant pas, pour l'entreprise canadienne, la même importance que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, il n'en demeure pas moins qu'Europe 1992 présente des risques et des débouchés qu'il ne faut pas prendre à la légère. L'industrie agro-alimentaire canadienne aurait intérêt à se donner dès maintenant des stratégies d'action :

- . investir rapidement dans la CE pour les entreprises qui en ont le moyen. En agissant ainsi, elles profitent vraisemblablement d'une plus grande facilité de pénétration des investissements étrangers et de meilleurs débouchés;
- . exporter dans la CE. Pour les entreprises qui y sont déjà et dont le produit remporte du succès, Europe 1992 ne présente pas beaucoup de risque; au contraire, il y aura vraisemblablement des occasions plus grandes d'élargir son marché. Pour celles qui n'y sont pas déjà et qui veulent profiter éventuellement de ce nouveau marché, il